

ENSEMBLE

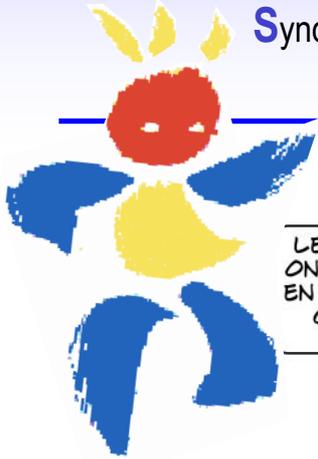
Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 300 □ décembre 2017

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0422 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



LES ÉLÈVES DE CM1 ONT DES DIFFICULTÉS EN LECTURE, DANS LA COMPRÉHENSION DU SENS ...

LA SOLUTION : UNE DICTÉE PAR JOUR !



MAIS... JUSTEMENT, NOUS PASSONS BEAUCOUP DE TEMPS SUR L'ORTHOGRAPHE AU DÉTRIMENT DE LA LECTURE ...

JE PENSE AUSSI QUE POUR AMÉLIORER LE NIVEAU EN MATHS, IL FAUDRA REVENIR AU PORT DE LA BLOUSE !



DE MÊME, SI ON VEUT QUE LES ÉLÈVES FRANÇAIS AIENT DE MEILLEURES PERFORMANCES EN SPORT, IL SUFFIT D'ÉCRIRE À LA PLUME !



Jacques Risso

Editorial

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 19 décembre 2017

Le SNUipp-FSU 48 vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



SOMMAIRE

- | | |
|---|-----|
| □ Editorial | p.1 |
| □ Agir Ensemble : Carte scolaire; Stage Académique AESH-CUI; Focus SNUipp-FSU | p.2 |
| □ Agir Ensemble : Indemnité des référents; stage syndical; GIPA; Agenda | p.3 |
| □ Agir Ensemble : Lecture et classement PIRLES; En bref | p.4 |
| □ Agir Ensemble : Appel : l'école a besoin de toute la recherche; Direction | p.5 |
| □ Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation | p.6 |

Agir ensemble

CARTE SCOLAIRE, c'est parti.

Les opérations de carte scolaire vont se dérouler officiellement à partir de la fin du mois de janvier 2018.

La répartition nationale des postes pour chaque académie devrait être annoncée au cours du Comité technique ministériel (CTM) du 20 décembre. Ces chiffres seront un premier indicateur sur les orientations des opérations de carte scolaire. Puis viendra la répartition départementale décidée et annoncée par chaque recteur-trice en Comité Technique Académique (CTA) en janvier.

Cette année la priorité aux créations « dans les règles » de postes de CP dédoublés en REP et CE1 en REP+ a déjà été annoncée sans surprise. Les ouvertures classiques ne devraient s'envisager qu'au prix de fermetures...

Dans notre département, pas d'école en REP, et a fortiori en REP+, mais des

effectifs parfois en baisse. Nous ne pouvons que redouter la lecture comptable du rectorat au nom de l'équité. Mais peut-on parler d'équité républicaine pour les habitants des communes lozériennes sans école publique?

Afin d'accomplir au mieux leur travail, les représentant-es des personnels ont besoin de vos informations. Chaque année, nous rectifions des erreurs, nous informons les membres des différentes instances d'éléments omis par les circonscriptions, nous argumentons en faveur des équipes parfois malmenées par un management du chiffre. En amont de ces commissions, nous mettons l'outil syndical au service des équipes pour analyser des situations, relayer des informations, aider à l'organisation de mobilisation.

Vous êtes très nombreux à avoir rempli notre enquête en ligne. Merci de votre implication.

AESH / CUI
Stage syndical académique
sur le temps de travail
organisé par
la FSU Languedoc-Roussillon

OUVERT à TOUS

le jeudi 15 février 2018

de 9 h à 17h

à NARBONNE

au lycée Louise Michel

Connaître et défendre ses droits
Améliorer ses conditions de travail : contrats, temps de service et emploi du temps, salaires et indemnités, droit à la formation, congés et autorisations d'absence, conflits du travail et droits syndicaux.

Ensemble contre la précarité,
pour la reconnaissance du
métier !

Pour l'école et les enseignants, le projet du SNUipp c'est Acte 2 : Pour une véritable reconnaissance salariale

Avec une formation validée par un master 2 (bac +5), la rémunération en brut d'un enseignant débutant est d'environ 1 700 euros par mois soit environ 20 000 € annuels alors qu'un titulaire de master 2 sur deux décroche un salaire brut de 30 000 € par an (selon le CEREQ). De 2010 à 2016, les enseignants, comme l'ensemble des fonctionnaires, n'ont eu aucune revalorisation du point d'indice servant de base au calcul de leur salaire. Ce gel des salaires a accentué la perte de pouvoir d'achat (non prise en compte de l'inflation, augmentation des cotisations retraite...) qui s'élève à 15 % depuis 2000: près de 2 mois de salaire. Par ailleurs, les inégalités de carrière conduisant à des écarts salariaux entre hommes et femmes sont inacceptables.

Si le niveau de salaire témoigne de la reconnaissance d'une profession et sa place dans la société, les enseignantes et enseignants des écoles sont alors mal reconnus. Ils aspirent à une reconnaissance professionnelle qui prenne en compte la complexité de leur métier, le haut niveau de formation exigé, et l'importance de la place de l'école dans la société.

FRANCE	2142 €
FINLANDE	2474 €
MOYENNE OCDE	2676 €
AUTRICHE	2714 €
BELGIQUE (FR)	2975 €
JAPON	3097 €
DANEMARK	3291 €
PAYS-BAS	3358 €
MOYENNE DES 11	3397 €
AUSTRALIE	3590 €
IRLANDE	3612 €
ALLEMAGNE	4011 €
CANADA	4110 €
SUISSE	4135 €

Focus
« une vraie ambition
pour l'école Publique »



**LES PROPOSITIONS
DU SNUIPP-FSU**



- Une revalorisation salariale permettant de dépasser le salaire moyen des pays de l'OCDE
- Des carrières réellement revalorisées, notamment en début d'exercice du métier.
- Une formation des équipes enseignantes au travail en équipe, au co-enseignement.
- Des mesures permettant une réelle égalité de traitement entre les femmes et les hommes.
- Un déroulement de carrière qui garantisse à tous d'accéder à l'indice terminal de la hors-classe (environ 3000 € mensuels nets) puis, en fin de carrière à l'indice 1000 (3500 € nets mensuels).
- L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) transformée en traitement indiciaire et perçue par toutes et tous.

SE SYNDIQUER, C'EST

UTILE

Se syndiquer ?

Une vraie bonne idée

**POUR MON MÉTIER
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**



<https://adherer.snuipp.fr>

Agir ensemble

Indemnité des référents, c'est gagné !

Le ministère de l'Éducation nationale a adressé au SNUipp-FSU une réponse positive à la prise en compte de la charge de travail et des missions des enseignants référents. L'indemnité spéciale annuelle sera bien versée à toutes et à tous à hauteur de 2500€ comme s'y était engagé le précédent gouvernement.

Mais il a fallu toute la pugnacité du syndicat pour que cet engagement soit tenu. En effet, dans un premier temps l'initiative avait été laissée aux recteurs sur le montant attribué qui pouvait donc varier du simple au double, de 1250 à 2500 € et cette question avait créé légitimement beaucoup de remous dans les départements chez les enseignants référents.

Au mois d'octobre dernier le SNUipp-FSU s'était déjà adressé dans un courrier au ministre de l'Éducation nationale afin de lui demander d'honorer l'engagement de ses

prédécesseurs.

Sans réponse, le SNUipp-FSU a été à l'initiative d'un courrier syndical unitaire adressé au 1^{er} ministre, lui rappelant que le Président avait déclaré le handicap "Grande cause nationale" et que les personnels qui s'y engagent pleinement, dont les ERH "chargés de l'application et du suivi des Projets personnalisés de scolarisation, sont un maillon essentiel de la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap". Ils devaient donc voir leur travail reconnu aussi par une revalorisation salariale.

C'est maintenant chose faite et c'est une bonne nouvelle pour toutes les enseignantes et les enseignants référents qui agissent au quotidien pour assurer une scolarisation réussie aux élèves en situation de handicap en faisant le lien entre l'école, les familles et les MDPH.

Puis-je bénéficier de la GIPA* pour 2017 ?



Si le traitement indiciaire brut perçu au terme d'une période de quatre ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat, la GIPA, est versée automatiquement. Les explications et un calculateur en ligne pour savoir si j'y ai droit. Si le traitement indiciaire brut perçu au terme d'une période de quatre ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat, la GIPA, est versée automatiquement.

Le montant de l'indemnité se calcule donc ainsi :

$GIPA = 55,5635 \times \text{indice au } 31/12/2012 \times (1 + 1,38\%) - 55,7302 \times \text{indice au } 31/12/2016.$

Le SNUipp met à ma disposition un calculateur en ligne pour savoir si j'y ai droit :

<https://www.snuipp.fr/calculs/gipa/>

*Indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat

Agenda hiver 2018

Lundi 8 janvier 2018 :

Conseil Syndical

À partir de 17h
Espace Jean Jaurès
Ouvert à tous les syndiqués

Fin janvier 2018

CAPD permutations

Etude des 800 points pour les demandes de permutation au titre du handicap
Etude des vœux et barèmes

Début février
CTSD carte scolaire

Mardi 6 février

Stage syndical
« conditions de travail »

Modalités d'inscription juste au dessus à droite !

Mars 2018
CAPD

(liste aptitude direction Congés formation, CAPPEI, postes adaptés)

Stage de
FORMATION
Inscription avant le 6 janvier

Stage syndical :

« Conditions de travail »

Mardi 6 février 2018

A l'heure où les conditions d'exercice du métier d'enseignant se dégradent (pression hiérarchique et administrative, relations avec les parents parfois compliquées, travail invisible non reconnu...)

il est urgent de connaître ses droits et de les faire respecter.

Au programme :

- rappel des droits des personnels et comment ils s'inscrivent dans les étapes d'une année scolaire (promos, permutations, mouvement...)
- Travail à partir du rapport sur les risques psycho-sociaux des enseignants, et comment le "Nouveau Management Public" impacte nos conditions de travail et le respect de nos droits.

Venez participer à ce moment de réflexion et d'échange autour de l'évolution de nos conditions de travail animé par Alexis du SNUipp-FSU 34 membre de la commission Nationale des droits des personnels du SNUipp-FSU.



Pour participer, vous devez impérativement en faire la demande

auprès de l'administration (via le formulaire annexe IV, autorisation d'absence à titre syndical) **avant le samedi 6 janvier** (délai de rigueur).

Agir ensemble

Lecture et classement Pirls : les propositions du ministre à côté des enjeux

Les résultats de l'étude Pirls viennent de tomber et ils ne sont pas flatteurs pour l'école française. Tous les cinq ans, ce baromètre mesure dans cinquante pays les performances en lecture à la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France).

Avec un total de 511 points, contre 520 en 2011, les élèves français sont désormais nettement distancés par rapport à la moyenne des pays de l'Union européenne (540). La France affiche une baisse de 14 points depuis 2001, pendant que le score moyen des 24 pays européens de Pirls progresse de 6 points.

Les politiques menées pendant la période concernée, caractérisées par les suppressions de postes et la disparition de la formation initiale sont en cause.

Un ministre hors-sujet

Directement concerné, notamment par la conception des programmes de 2008, Jean-Michel Blanquer s'est empressé de se porter au chevet du malade, ressassant un diagnostic éculé et sortant de sa mallette une poignée de remèdes bon marché. Un conseil scientifique dirigé par un cognitiviste pour indiquer la bonne voie pédagogique et faire le tri entre bons et mauvais manuels, une dictée quotidienne et la lecture à haute voix pour rassurer les nostalgiques d'un âge d'or de l'école fantasmé, neuf heures (!) de formation en lecture pour remettre dans le droit fil des enseignants forcément défaits et pour

les élèves en difficulté, quelques stages en été et une heure de soutien pour quelques-uns dans le cadre des APC.

Et réaction quasi immédiate de nos IEN maitres d'œuvre de la politique éducative du ministre: les APC ne devront être consacrées qu'exclusivement à la lecture !!!

Travailler en lecture une heure par semaine avec seulement quelques élèves sera donc la solution miracle !



Pour le SNUipp-FSU, la réponse ministérielle est loin d'être à la hauteur de ce nouveau choc pour l'école française. Pire le ministre nie la professionnalité et l'expertise des enseignants et assimile la liberté pédagogique à l'anarchie :

c'est inacceptable. L'étude Pirls, qui souligne la difficulté des élèves français dans la compréhension fine des textes, invite à dépasser les querelles de méthodes et les visions simplistes pour mieux outiller les enseignants sur la question, notamment en développant leur formation continue et en croisant leur expertise avec l'ensemble de la recherche.

Une lecture parcellaire, Monsieur le ministre aurait-il besoin d'un stage de rattrapage en lecture compréhension ?

Monsieur le Ministre, le SNUipp-FSU a quelques idées...

C'est le sens de l'appel signé par plus de 60 chercheurs et lancé par le SNUipp-FSU lors de son Université d'automne. Pour sortir d'une spirale négative réactivée à chaque nouveau rapport ou évaluation internationale, le syndicat a quelques idées à souffler d'un ministre complètement hors-sujet. : en procédant à un investissement éducatif à hauteur des pays comparables qui réussissent mieux que nous, on pourrait alléger partout les effectifs de classe, développer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, remettre en place une formation continue exsangue, donner une vraie reconnaissance aux enseignantes et enseignants qui agissent au quotidien pour faire réussir leurs élèves...

En bref ...

Jour de carence : les mécomptes du gouvernement .

D'après une étude de l'Insee rendue publique en novembre, l'instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires en 2012 et sa suppression en 2014 n'a eu que peu d'incidence sur la fréquence de leurs arrêts maladie qui est restée sensiblement inférieure au secteur privé et a évolué de façon comparable. Le gouvernement entend pourtant la rétablir en janvier prochain. **Le SNUipp continue de se mobiliser contre cette mesure injuste.**

Autorisations d'absence : accordées mais sans traitement et sans AGS !

Alors que les autorisations d'absence pour les événements familiaux sont de droit pour les salariés du privé, elles ne sont accordées qu'à la discrétion des supérieurs hiérarchiques dans la Fonction publique. Idem pour les rendez-vous médicaux dont les dates ne sont pas toujours négociables et pour lesquels le discernement ne semble pas toujours être de mise.

Un durcissement observé en Lozère comme dans plusieurs départements après la publication d'une circulaire au BO du 16 mars dernier.

Une situation qui a conduit le SNUipp-FSU à s'adresser solennellement au directeur général des ressources humaines au ministère pour lui demander de supprimer cette annexe non conforme aux textes en vigueur et de privilégier des réponses appropriées et humaines.

Psychologues : résultat des élections paritaires .

Les psychologues de l'Éducation nationale ont choisi. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de leurs élections professionnelles au plan national. Un résultat qui signe la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.

Dans l'académie de Montpellier, la FSU remporte 4 sièges sur 5 en Commission Administrative Paritaire Académique.

Agir Ensemble

Appel : L'école a besoin de toute la recherche

Au moment de la nomination de Stanislas Dehaene, spécialiste des neuro-sciences, à la tête du nouveau Conseil scientifique de l'Éducation nationale, un appel initié par le SNUipp-FSU et signé par 56 personnalités demande que la recherche, toute la recherche, croise l'expertise des enseignants afin de lutter efficacement contre les inégalités. C'est indispensable pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée. Pour le SNUipp-FSU, la recherche ne peut être instrumentalisée.

« L'école de la réussite de tous et de la formation des citoyens a besoin de toute la recherche »

Changer l'école et la rendre plus efficace pour plus de justice et d'égalité impose de renforcer la formation initiale et continue des professeurs des écoles. Pour réaliser cette ambition, les enseignants ont besoin, au cours de leur formation, que la recherche éclaire leurs pratiques afin de construire ensemble les savoirs professionnels en faveur d'une école de la réussite de tous les élèves. Dans le dialogue permanent que l'école doit entretenir avec la recherche, aucune discipline ne peut légitimement s'imposer aux autres et aucune ne doit être ignorée. La recherche ne peut être instrumentalisée dans des débats médiatiques le plus souvent réducteurs.



La complexité des processus d'apprentissage suppose une coopération durable entre chercheurs et praticiens. Toutes les recherches et tous les mouvements pédagogiques, qui prennent l'école et les apprentissages pour objet, concourent à la constitution d'un corpus de connaissances en perpétuel développement. Cette dynamique de la connaissance ne peut se réduire à un prêt-à-penser immuable dont les enseignants ne seraient que les interprètes.

Le sens et les enjeux des apprentissages reposent sur l'expertise enseignante. C'est le pédagogue qui s'empare, traduit, et met en œuvre la ressource délivrée par la recherche. Il travaille à la transposition pédagogique des savoirs universitaires en savoir-faire dans des situations d'enseignement / d'apprentissage.

Le développement et le déploiement de cette expertise s'inscrit nécessairement dans un processus continu d'appropriation des apports de la recherche et de la formation.

C'est pourquoi, nous, chercheurs, enseignants et formateurs, appelons le ministère à développer et à diffuser la recherche dans tous les domaines intéressant l'école par le biais de la formation et à valoriser ainsi la professionnalité des professeurs d'école pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée.

Direction et fonctionnement de l'école : le SNUipp écrit au ministre

Depuis le début d'année, les directrices et directeurs d'école font part d'une surcharge de travail, notamment liée aux suppressions des contrats aidés chargés de l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école mais aussi à une liste de tâches de plus en plus complexes auxquelles les directrices et directeurs doivent faire face et qui ne cessent de se multiplier et de s'amplifier : mise en place des PPMS et des alertes, climat scolaire, allègement des tâches non effectif, gestion des conflits et mise en œuvre d'actions de prévention, application des nouvelles réglementations d'encadrement des activités sportives... etc.

extraits : [...]

« Aujourd'hui, les directrices et direc-

teurs doivent répondre non seulement aux demandes de l'institution et aux sollicitations des familles, mais à celles des collectivités territoriales qui sont, elles aussi, de plus en plus fortes.

Cet empilement des tâches alourdit le fonctionnement de l'école et réduit considérablement la part du travail de direction consacrée à l'animation pédagogique et à la coordination de l'équipe. Les mesures d'allègement proposées par le département dans le cadre de la simplification administrative restent marginales et peu effectives et se limitent la plupart du temps à de la communication numérique.

De plus, à cette rentrée scolaire, l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école qui était assurée

par des contractuels en contrat aidé, a été supprimée là où elle subsistait. Sa disparition brutale rend plus difficile l'accomplissement des missions liées à la direction d'école et détourne le directeur ou la directrice de ses missions premières envers l'école, les élèves et l'équipe enseignante ...

Le SNUipp-FSU demande à Monsieur le Ministre, de rétablir l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école et d'avancer vers des emplois pérennes et statutaires.

Leur rôle est essentiel et ils et elles ont besoin de temps, d'une formation qui développe leurs capacités à dynamiser la réflexion collective et les projets communs, et leurs tâches doivent être mieux définies et mieux reconnues »

NOTRE PRIORITÉ : LES ÉLÈVES, L'ÉQUIPE, L'ÉCOLE

SANS AIDE ADMINISTRATIVE : RAPPELÉZ PLUS TARD

CHANGEONS L'ÉCOLE !



Se Syndiquer au SNUipp-FSU?

Une vraie bonne idée



É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			S E G P A	H O R S C L .		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209		
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	161	169	157	248	
6e	140	143	146	150	153		146	236	
5e	127	131	134	137	140			222	
4e	121	124	127	131	137			209	
3e	118	121	124	127	131			197	
2e	PE stagiaires : 85 €							182	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164	

P.E.G.C.	
Classe excep.	228 €
Hors-classe	216 €
INSTITUTEURS	
Adjoint et dir. 1 cl.	161 €
Direction 2 cl et +	164 €
Spécialisés IMF	161 €
RETRAITÉS	
pension < 1400€	95 €
pension > 1400€	105 €
CONTRACTUELS	100 €
Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj't d'éducation 80 €	
Congé de formation 80 % de la cotisation (minimum 80 €)	
et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)	

Se syndiquer ...

- Pour son métier. Pour soi-même.
- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

**Adhérer en ligne
en quelques clics seulement
en payant par carte bancaire !**

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page
« Je me syndique en ligne » et laissez-vous guider !

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2017- 2018

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUipp à
SNUipp - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr